

En conséquence, en conformité des dispositions de l'article 59 du Règlement, il est ordonné.—Que les prévisions budgétaires des sommes requises pour l'administration du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, soient déferées aux divers Comités permanents de la Chambre, comme suit:

*Au Comité permanent de l'agriculture*

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35 et 40—Ministère de l'Agriculture

Crédit 45—Commission canadienne du lait

Crédits 50 et 55—Office canadien des provendes

Crédit 60—Société du crédit agricole

*Au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts*

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35—Ministère du Secrétariat d'État

Crédit 40—Conseil des Arts du Canada

Crédits 45, 50 et 55—Société Radio-Canada

Crédits 10 et L15—Information Canada

Crédit 60—Compagnie des jeunes Canadiens

Crédit 65—Corporation du Centre national des Arts

Crédits 70 et L75—Office national du film

Crédit 80—Bibliothèque nationale

Crédits 85 et 90—Musées nationaux du Canada

Crédits 95, L100 et L105—Archives publiques

Crédit 15—Conseil de la Radio-Télévision canadienne

*Au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale*

Crédits 1, 5, 10, L15 et 20—Ministère des Affaires extérieures

Crédits 25, 30 et L35—Agence canadienne de développement international

Crédit 40—Commission mixte internationale

Crédits 1, 5, 10, 15 et 20—Ministère de la Défense nationale

Crédit 25—Construction de défense (1951) Limitée

*Au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques*

Crédits 1, L5, 10 et 15—Ministère des Finances

Crédit 25—Département des assurances

Crédit 30—Commission du tarif

Crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25, 30, 35 et 40—Ministère de l'Industrie et du Commerce

Crédit 45—Conseil canadien des normes

Crédit 50—Statistique Canada

Crédit 20—Conseil économique du Canada

Crédits 1 et 5—Ministère du Revenu national

*Au Comité permanent des pêches et des forêts*

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30—Ministère de l'Environnement

*Au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales*

Crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25—Ministère de la Consommation et des Corporations

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et 55—Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Crédits 60 et 65—Conseil de recherches médicales

Crédits 1 et 5—Département d'État chargé des Affaires urbaines

Crédits 10 et L15—Société centrale d'hypothèques et de logement

Crédits 20, 25 et L30—Commission de la Capitale nationale

Crédit 30—Commission de surveillance du prix des produits alimentaires

*Au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien*

Crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25, 30, 35, 40, L45, L50, L55, L60, L65, L70, L75, 80, 85 et 90—Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Crédit L95—Commission d'énergie du Nord canadien

*Au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics*

Crédits 1, 5, 10 et 15—Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Crédits 20 et 25—Commission de contrôle de l'énergie atomique

Crédits 30, 35, L40 et L45—Énergie atomique du Canada, Limitée

Crédit 50—Office national de l'énergie

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, 35 et 40—Ministère des Travaux publics